

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERULT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David.

Était excusé : /

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 28 janvier 2025.

1- Finances

1-1 Approbation du compte administratif de la commune 2024

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, dressés par Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2024,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2024,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
599 431.19 €	739 735.23 €

Soit un **excédent d'investissement de 140 304.04 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
756 466.72 €	989 584.36 €

Soit un **excédent de fonctionnement de 233 117.64 €**

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 233 117.64 €
Résultat antérieur (002) : 382 223.05 €
RESULTAT CUMULE : 615 340.69 €

En investissement :

Résultat de l'exercice : 140 340.04 €
Résultat antérieur (001) : 20 387.50 €
RESULTAT CUMULE : 160 691.54 €

1-2 Approbation du compte administratif de l'eau et assainissement 2024

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, dressés par Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2024,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2024,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
29 999.95 €	60 537.63 €

Soit un **excédent d'investissement de 30 537.68 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
300 017.31 €	271 727.65 €

Soit un **déficit de fonctionnement de 28 289.66 €**

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	- 28 289.66 €
Résultat antérieur (002) :	310 679.16 €
RESULTAT CUMULE :	282 389.50 €

En investissement :

Résultat de l'exercice :	30 537.68 €
Résultat antérieur (001)	8 628.84 €
RESULTAT CUMULE :	39 166.52 €

1-3 Approbation du compte administratif du lotissement Les Chênes Verts 2024

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, dressés par Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2024,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2024,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
1 175.57 €	1 175.57 €

Soit un **résultat de 0.00 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
1 175.57 €	1 175.57 €

Soit un **résultat de 0.00 €**

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat antérieur (002) :	0.00 €
RESULTAT CUMULE :	0.00 €

En investissement :

Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat antérieur (001)	0.00 €
RESULTAT CUMULE :	0.00 €

1-4 Approbation du compte administratif du lotissement Le Vallon Doré 2024

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, dressés par Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2024,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2024,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
1 175.57 €	1 175.57 €

Soit un **résultat de 0.00 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
1 175.57 €	1 175.57 €

Soit un **résultat de 0.00 €**

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat antérieur (002) :	0.00 €
RESULTAT CUMULE :	0.00 €

En investissement :

Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat antérieur (001)	0.00 €
RESULTAT CUMULE :	0.00 €

1-5 Approbation compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, M. RICHOU Paul, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

1-6 Affectation du résultat du service général

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 615 340.69 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement	261 308.46 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	261 308.46 €
• RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE AU COMPTE 002	354 032.23 €
• REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	160 691.54 €

1-7 Affectation du résultat du service eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 282 389.50 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement	61 833.48 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	61 833.48 €
• RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE AU COMPTE 002	220 556.02 €
• REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	39 166.52 €

1-8 Affectation du résultat du service lotissement les chênes verts

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement	0.00 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	0.00 €
• RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE AU COMPTE 002	0.00 €
• REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	0.00 €

1-9 Affectation du résultat du service lotissement vallon doré

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement	0.00 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	0.00 €
• RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE AU COMPTE 002	0.00 €
• REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	0.00 €

1-10 Subventions communales 2025

Monsieur le Maire fait part et explique les demandes de subventions de chaque association communale afin de voter le montant de celles-ci :

Sur proposition de Monsieur le Maire qui a étudié les demandes suite aux documents reçus des associations (les bilans 2024 et les budgets prévisionnels 2025 ainsi que les soldes en caisse au 31 décembre 2024), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ❖ Décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes aux associations communales telles que désignées ci-dessous :

Club de la Détente	1400 €	Comité des Fêtes	1000 €
Anciens Combattants	200 €	(2000 € ont déjà été versés par anticipation)	
Amicale des chasseurs	400 €	Gym et remise en forme	600 €
Association des parents d'élèves école		Foyer des jeunes	200 €
Marlene Jobert	300 €		

- ❖ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants.

1-11 Subventions hors commune 2025

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues des associations extérieures. Sur proposition de Monsieur le Maire qui a examiné ces demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ❖ Décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2025 aux organismes extérieurs désignés ci-dessous :

La prévention routière	30 €	ADMR LE HORPS	1348 €
Gaule Ribayenne	40 €	Les Motards ont du cœur	40 €
UDAF de la Mayenne	30 €	Les Paralysés de France	40 €
Familles rurales	40 €	Pompiers de Lassay	50 €
Ligue contre le cancer	40 €	Pompiers de Javron-Les-Chapelles	50 €

- ❖ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

1-12 Délibération M. DEROUET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEROUET, le facteur de la commune, remet en fin d'année des calendriers à la Mairie de Charchigné. Le Maire propose de verser 50 € au facteur pour l'achat de ces derniers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ❖ De verser la somme de 50 € pour l'achat des calendriers à M. DEROUET
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

1-13 Demande de subvention « Ambition Mayenne 2030 »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028. La dotation pour la commune est de 17100 € au minimum et 20 520 au maximum € (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux.

Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période). Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant : construction de deux pavillons T4 lotissement les chênes verts pour la période 1.

1 - Description détaillée du projet période 1 : construction de deux pavillons de type 4 aux normes RT 2020 au sein du lotissement les chênes verts

2 – Calendrier prévisionnel du projet période 1 : 04 mars 2024 au 01 avril 2025

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet:

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Isolation renforcée. Logement aux normes RT 2020. Installation de pompe à chaleur, membrane d'étanchéité à l'air.
Adaptation au changement climatique	Enrobé drainant
Réduction des déchets et économie circulaire	
Gestion de la ressource en eau	
Lutte contre les pollutions	
Protection de la biodiversité	Végétalisation des abords du logement : haie/plantation d'arbres

4- plan de financement

RECETTES HT	DEPENSES HT
Département (contrat de territoire) : 10 260 €	Construction pavillon T4 : 477 600.49 €
Fonds propres de la commune : 467 340.49 €	
TOTAL : 477 600.49 €	TOTAL : 477 600. 49 €

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ❖ Approuve le projet et calendrier des travaux
- ❖ Approuve le plan de financement présenté] ci-dessus
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 10 260 €
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

1-14 Délibération durée d'amortissements des investissements : logements et requalification du bourg

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de définir par délibération la durée d'amortissements de la construction de logement locatif ainsi que de la requalification du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De fixer à quinze ans (correspondant à la durée de l'emprunt) l'amortissement concernant la construction de logements locatifs
- ❖ De fixer à trente ans (correspondant à la durée de l'emprunt) l'amortissement concernant la requalification du bourg

1-15 Don club de football ASCCR

Monsieur le Maire informe que le club de l'ASCCR a fait don à la commune de Charchigné de 1000 € dans le cadre de la dissolution de leur association. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'encaisser le chèque correspondant. Monsieur le Maire précise que l'ASCCR a également fait un don à l'APE ainsi qu'au foyer de jeunes de 500 € chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ D'accepter le chèque de 1000 € de l'association ASCCR et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches correspondantes
- ❖ De charger Monsieur le Maire de remercier le bureau de l'ASCCR pour ce don

1-16 Admissions en non valeur

Monsieur le Maire demande à reporter cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal dans l'attente d'éléments nouveaux.

2- Ressources Humaines

2-1 recensement des besoins en apprentissage MFR

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la période de recensement des besoins en apprentis a débuté concernant l'accueil d'apprentis pour l'année scolaire 2025-2026. Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur l'accueil d'un apprenti au service espaces verts à compter de la rentrée de septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ D'émettre un avis favorable à l'accueil d'un apprenti sur l'année scolaire 2025-2026 au service espaces verts
- ❖ De charger Monsieur le Maire d'effectuer le recensement des besoins de la collectivité auprès des organismes de formations financeurs et des MFR du secteur

2-2 Indemnités de stagiaires ALSH vacances de février et mercredi 2025

Monsieur Mickael SALLARD est invité à quitter la salle du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil que quatre stagiaires ont réalisé un stage au centre de loisirs, pendant les vacances scolaires de février 2025 ou pendant les mercredis du début d'année. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour leur motivation et l'aide apportée durant ces périodes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De verser les indemnités de fin de stage suivantes calculées en fonction du nombre de jours de présence, afin de récompenser les stagiaires pour leur motivation et l'aide apportée au centre de loisirs

Nom du stagiaire	Nombre de jours de présence	Indemnité allouée
BOURGE Zélie	5	75 €
LAVALEUR Lorenza	5	75 €
SALLARD Manon	1	15 €
LEVASLOT Chloé	9	135 €

- ❖ De charger Monsieur le Maire de signer les mandats correspondants et de réaliser les démarches.

Monsieur SALLARD Mickaël est invité à regagner la salle du conseil

3- Modalités de publication et de publicité des actes réglementaires

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant les modalités de publication et de publicité des actes réglementaires et non réglementaires émis par la Mairie. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la réforme des règles de publicité de 2022 ainsi que dans le cadre de l'évolution des outils de communication mis à disposition des collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ❖ De choisir la dématérialisation des actes réglementaires et non réglementaires concernant la publication et la publicité
- ❖ De préciser que cette délibération annule et remplace la délibération dérogatoire N°3 du conseil municipal du 06 septembre 2022

4- Conseil départemental : charte solidarité eau

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier reçu comme chaque année du Conseil Départemental (Direction de la solidarité enfance famille et insertion) concernant la contribution à la prise en charge des factures d'eau dans le cadre de la charte solidarité eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ❖ D'adhérer à la charte solidarité eau pour l'année 2025 par participation financière à raison de 0,2049 € par abonné soit une cotisation totale de 54.50 €
- ❖ D'autoriser Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer tous les documents correspondants

5- Transfert à territoire énergie Mayenne (TEM53) de la gestion de DT/ DICT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Charchigné a confié à Territoire Energie Mayenne (TEM53) la compétence éclairage public concernant notamment l'investissement et la maintenance. Il informe qu'il serait nécessaire de transférer également la gestion des DT/ DICT (Déclaration de Travaux /Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) car cela deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Cela permettra une meilleure gestion de ce type de demandes et optimisera l'efficacité du service.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ❖ De transférer à Territoire Energie Mayenne 53 la gestion des DT/ DICT concernant l'éclairage public communal
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

6- Compte rendu des commissions et décisions

Commission logements : Mme DUTERTRE Clarisse fait le point sur le service logement :

- la locataire a signé son bail pour le logement situé au 13 rue de la bruyère et emménage courant mars.
- la rénovation du 1 rue du vallon doré va bientôt débuter, la locataire restitue les clés le 12 mars 2025 : les employés communaux interviendront dans la continuité.
- pavillon situé au 11 rue des forges : les travaux sont terminés, la maison dotée de trois chambres va être prochainement mise en ligne sur le site d'annonces habituel.
- les deux pavillons T4 en cours de construction dans le lotissement des chênes verts seront mis en location courant avril 2025.
- la locataire du 1 rue des cytises a fait une demande de pose d'un volet roulant pour sécuriser sa porte d'entrée à ses frais. La commission donne un avis favorable à ces travaux.

Affaires rurales et agricoles : Monsieur GERAULT Didier indique que la commission a effectué l'état des lieux annuel des chemins communaux : un curage des fossés est nécessaire aux lieux dits de la Bigottière et de la Tuchonnière, un arasement des accotements est à réaliser sur ce dernier lieu-dit et également sur celui du Tertre. Monsieur GERAULT informe que le montant de ces travaux s'élève à 2 362.50 € HT. Le conseil municipal valide le devis de la société TATB pour les travaux susvisés.

Monsieur GERAULT explique que la réfection de la route des Linières a été réalisée ce jour par l'entreprise Eurovia, l'entreprise réalisera l'enrobé du parking du cimetière le 07 mars 2025.

Monsieur GERAULT indique qu'il a été demandé l'installation d'un panneau « passage de cavaliers » sur la route de la Doitée.

Il a été également constaté que la route menant à l'usine de méthanisation se dégradait. Comme les travaux ont été réalisés récemment par l'usine de méthanisation le conseil municipal va contacter le responsable afin de faire intervenir la garantie décennale.

Affaires urbaines :

- **Réhabilitation de deux maisons de bourg rue de la bruyère en cinq logements locatifs**

La démolition de la maison située au 2 rue du château est en cours. Monsieur SOULARD indique qu'il a consulté des charpentiers pour la reprise de la toiture à prévoir sur la maison mitoyenne. Le premier devis de la société Chevalier est de 2 670.34 € HT.

La coupure de l'électricité sur ce logement interviendra fin mars, cela permettra de finaliser les travaux en sécurité (reprises pignon et toiture)

- **Requalification du Bourg**

Le conseil municipal procède au choix des potelets qui seront installés dans le cadre de la requalification du Bourg. Le choix n°1 est adopté, le conseil municipal opte pour la simplicité et la sobriété. Il est réaffirmé qu'une écluse doit être retirée rue de la bruyère.

La route barrée concernant la RD33 débutera le lundi 03 mars 2025 et se prolongera jusqu'au 13 juin 2025. La route barrée sera effective rue du stade : du panneau d'entrée d'agglomération route de Lassay jusqu'à la salle des fêtes. Une déviation est mise en place vers la RD 34 et la RN12.

Affaires scolaires/ périscolaires :

-problème de chauffage à l'école : Monsieur SOULARD explique qu'il subsiste un problème récurrent de chauffage au niveau de la classe des maternelles : l'air chaud stagne dans la mezzanine et il y a une impression de frais sur la partie basse de la classe. Monsieur SOULARD présente un devis de la société Airius concernant l'installation d'un dispositif permettant de solutionner le problème (ventilateur et variateur). Le montant de ce devis est de 2060 € HT. Le conseil municipal propose d'en discuter avec l'équipe enseignante et d'entamer une négociation du prix avec le fournisseur avant de valider cet investissement.

Divers :

- Monsieur le Maire informe que la commune est à présent propriétaire de la maison située au 5 rue de la bruyère ainsi que de l'étang situé à proximité de l'atelier.
- Il est signalé qu'un fil de fibre a été endommagé au lieu-dit La Tuchonnière. Le conseil municipal précise qu'il incombe aux personnes responsables des dommages de le signaler à Orange via notamment le site <https://dommages-reseaux.orange.fr>
- Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux de trois déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie concernant la vente des biens situés aux 1,3, 24 et 5212 rue du stade. Il informe l'assemblée délibérante de sa décision de ne pas préempter sur les biens précités.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 25 mars à 20h00 (vote budgets)

Le Maire,
Stéphane RIOULT-LERICHE,



La secrétaire de séance,
Isabelle BOUSSELET,

Approbation du procès-verbal

GUÉRAULT Jessica 	GERAULT Didier 	DUTERTRE Clarisse
BOUSSELET Isabelle 	SALLARD Mickaël 	PLET Olivier
SOULARD Alain 	CAPS David 	